

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 mai 2025**

Lieu	Grande salle du Battoir – Belmont-sur-Yverdon
Présences	CoDir : M. Christian Weiler (Président du CoDir), M. Pierre Dessemontet, Mme Laura Marques, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling Trente-et-une (31) des quarante communes membres sont présentes, représentant 105 voix sur 117 Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord vaudois
Excusés	CoDir : M. François Armada, M. Julien Wicki CI : Communes de Bonvillars, Champagne, Cuarny
Absents	CI : Communes de Bioley-Magnoux, Cronay, Fiez, Montagny, Onnens, Villars-Epeney
Lieu et date de la prochaine séance	Le jeudi 25 septembre 2025 à la Grande salle d'Ursins

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·es du SDIS ainsi qu'aux membres du CoDir et au Major Eric Stauffer.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 105 voix.

Le président Patrick Grin annonce une modification à l'ordre du jour : au point 3, l'assermentation du nouveau membre du CoDir est remplacée par une communication. **L'ordre du jour est approuvé en tenant compte de cette modification.**

2. Assermentation des nouveaux et nouvelles délégué·es

Quatre nouveaux et nouvelles délégué·es doivent être assermenté·es ce soir : Mmes Delphine Pasche et Eliane Piguet, MM. Piotr Pokrzywka et Steve Luiselli.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Suite à cette lecture, chaque délégué·e, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Communication concernant l'assermentation d'un membre du CoDir

En remplacement de M. Jean-Claude Ruchet, M. Julien Wicki, municipal, a récemment été nommé au sein du Comité de direction pour l'un des sièges revenant à la commune d'Yverdon-les-Bains.

En son absence, il est demandé à l'assemblée de simplement prendre acte de sa nomination. Son assermentation est reportée à la prochaine assemblée du Conseil intercommunal ou, si cela est jugé nécessaire par le CoDir, à l'une des prochaines séances de ce dernier.

4. Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2024

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2024. Aucune remarque ou modification n'est proposée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 1 abstention et remerciements à son autrice.

5. Préavis 25.01CD concernant le rapport de gestion 2024

La parole est donnée à Mme Isabelle Diserens, rapporteuse de la Commission, qui procède à la lecture du rapport.

« En conclusion,

Le rapport de gestion 2024 est établi de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.01CD, qui décide :

Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR25.01CD. »

Le président Patrick Grin ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 25.01CD concernant le rapport de gestion 2024 est accepté à l'unanimité.**

6. Préavis 25.02CD concernant les comptes 2024

Le rapport est lu par Mme Isabelle Diserens, rapporteuse de la Commission de gestion.

« En conclusion,

Les comptes 2024 sont présentés de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.02CD, qui décide :

Article 1 : les comptes 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis 25.02CD. »

La discussion est ouverte. Aucune question ni remarque n'est formulée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 25.02CD concernant les comptes 2024 est accepté à l'unanimité.** Le président remercie la CoGe pour l'ensemble de son travail.

7. Communications

Le président Patrick Grin annonce que 31 communes sont présentes à l'assemblée, représentant 105 voix sur 117. Il rappelle que le prochain Conseil intercommunal se tiendra le jeudi 25 septembre 2025 à la Grande salle d'Ursins.

La parole est donnée à M. Christian Weiler, président du CoDir. Il félicite et remercie le CoDir, la CoGe et les sapeurs-pompiers du SDIS pour leur bon travail.

Concernant le projet de révision des statuts, il annonce qu'une proposition définitive sera soumise aux communes au mois de septembre. Les conseils communaux et généraux seront alors invités à se prononcer sur le projet définitif. Le CoDir espère aboutir à une version modifiée des statuts d'ici la fin de la législature.

Toutes les communes ont déjà été sollicitées dans le cadre de la première consultation. 37 d'entre elles ont apporté leurs retours dans les délais. À ce jour, le CoDir a reçu 95 remarques, dont 27 questions et 7 demandes de modification majeure. Chaque commune recevra une réponse détaillée, mais toutes les remarques ne pourront pas être prises en compte, et en particulier pas celles qui comprennent des éléments contraires à ce qui doit légalement figurer dans des statuts. Le président du CoDir regrette un processus long et laborieux mais réaffirme la volonté du CoDir d'aller de l'avant.

Il rappelle ensuite que la capacité d'intervention est un élément-clef du dispositif du SDIS et enjoint aux communes de continuer à mobiliser au sein de leur population. C'est en maintenant des effectifs suffisants dans chaque région qu'une professionnalisation à outrance pourra être évitée. Le président du CoDir explique que la professionnalisation engendre davantage de coûts et qu'elle doit se penser sur un territoire différent. Il rappelle que l'ECA fournit le matériel et le cadre nécessaires à la collaboration, mais qu'il en va de la responsabilité des communes de trouver des volontaires. Il questionne la pérennité d'un système de solidarité comme celui du SDIS Nord vaudois dans un contexte où les communes s'engagent de manière inégale. Selon lui, il sera peut-être nécessaire, à terme, d'envisager une forme de compensation financière pour les communes qui s'impliquent moins tout en bénéficiant de la même protection.

La parole est donnée au Major Eric Stauffer, qui présente ce soir certains défis liés à la capacité opérationnelle du SDIS.

En tant que commandant du SDIS, le Major est légalement tenu de se conformer au standard cantonal de sécurité. C'est-à-dire qu'il **doit garantir, en tout temps, 5 personnes disponibles dans chacun des quatre sites du détachement de premier secours** (dont 4 porteurs d'appareils de protection respiratoire), 1 tonne-pompe et des échelles. Ces effectifs doivent être mobilisables pour intervenir dans les 15 à 18 minutes en région urbaine, et entre 20 à 23 minutes en région extra-urbaine. Si le non-respect de ces conditions engendrerait un décès ou des dégâts plus importants, c'est la responsabilité du commandant qui est engagée et c'est lui qui sera jugé.

Le Major indique que 650 interventions sont projetées pour l'année 2025. En 2024, ce sont 621 interventions qui ont été réalisées. Pour celles comprises sur le territoire du SDIS Nord vaudois, le temps moyen entre le déclenchement de l'alarme et l'arrivée sur les lieux était de 11 minutes et 22 secondes en milieu urbain, et de 15 minutes et 34 secondes en milieu extra-urbain. Ce temps était de moins 15 à 18 minutes dans 97.4% des cas, respectivement de moins de 20 à 23 minutes dans 91.8% des cas. **De manière générale, le SDIS Nord vaudois a donc accompli sa mission dans le respect du standard de sécurité.**

Le Major rappelle néanmoins que cette prestation de sécurité n'est pas la seule que le SDIS doit fournir et qu'il est crucial d'apporter également un *sentiment* de sécurité. Or, à ce jour, cette seconde mission n'est pas pleinement remplie. Les 5 personnes disponibles pour chaque organe d'intervention ne sont en effet pas toujours garanties.

Le Major présente à l'assemblée le fonctionnement du planning des sapeurs-pompiers. Lorsqu'une alarme est déclenchée, les effectifs sont mobilisés en fonction de l'OI et de l'état de planning des sapeurs-pompiers concernés. En moyenne, ces derniers ne sont pas mobilisables 54% du temps. Sans compter leur temps de disponibilité non garantie (27%), ils sont disponibles en moyenne 19% du temps, soit 1 heure sur 5. Leurs plages de disponibilité étant souvent concomitantes, un grand nombre de personnes est nécessaire pour garantir l'effectif constant de 5 sapeurs-pompiers disponibles.

En rapportant les taux de disponibilité garantie à une année civile, il est possible de calculer pour chaque OI un « jour du dépassement », c'est-à-dire une date à partir de laquelle toutes les ressources (ici, des sapeurs-pompiers en disponibilité garantie) sont épuisées jusqu'à la fin de l'année. Le Major énumère les jours du dépassement de chaque OI. Ils varient entre le 2 juin et le 31 décembre pour les sites DPS, et entre le 2 janvier et le 30 août pour les sections DAP (qui ne sont cependant pas soumises au respect du standard cantonal de sécurité).

Fort de ce constat, le SDIS Nord vaudois a hissé la disponibilité au rang de priorité pour l'année 2025. Chaque organe d'intervention a reçu un objectif visant à repousser son jour du dépassement et à augmenter la capacité opérationnelle globale. Le but aujourd'hui est de maintenir les états de planning à jour tout en minimisant le statut de disponibilité non garantie. Un engagement en tant que sapeur-pompier est aussi un engagement à se rendre disponible une bonne partie de l'année.

En dépit de ces difficultés, le SDIS reste efficace en termes opérationnels. Si le sentiment de sécurité n'est pas acquis à l'interne, il reste à ce jour garanti pour les citoyen·nes grâce aux compensations qui sont effectuées en pratique, à savoir :

- Les carences dans les sections DAP sont compensées avec les sites DPS ;
- Les carences des sites C1, B1 et B2 sont compensées avec le site G1 ;
- En semaine, le personnel sur appel manquant est compensé avec le personnel permanent.

Le Major rappelle que le site G1 intervient sur 93% des interventions, bien que seules 53% de ces dernières se déroulent en ville d'Yverdon-les-Bains.

Il conclut en indiquant que le SDIS continuera à observer l'évolution de ces chiffres à travers les années et en fonction des buts fixés. Il cède ensuite la parole à l'assemblée.

M. Patrick Marrel (Ursins) demande si une statistique existe concernant les sorties des sections DAP durant le weekend et s'il pourrait être intéressant d'ajouter, dans le cas où les effectifs ne manqueraient pas le weekend, un ou deux postes de permanents en semaine.

Le Major Eric Stauffer répond qu'une telle statistique n'existe pas encore, mais que de manière générale il y a effectivement moins de carences durant le weekend. Il indique aussi qu'un certain nombre de permanences garanties dans les sites DPS durant le weekend (4 à Grandson, 3 à Yvonand, 2 à Concise). Cela ne suffit malheureusement pas toujours à armer un véhicule.

M. Blaise Chapuis (Valeyres-sous-Ursins) demande si le SDIS Nord vaudois est le seul SDIS à rencontrer de tels problèmes.

Le Major répond que, à une ou deux exceptions près, tous les SDIS rencontrent des problèmes, mais que le SDIS Nord vaudois est, à sa connaissance, le seul à les chiffrer précisément. Il arrive aux SDIS voisins de manquer d'effectifs ou de véhicules et c'est pourquoi le SDIS Nord vaudois intervient régulièrement hors de son territoire. Le Major mentionne également un projet pilote de l'ECA dans le Chablais, qui vise à réunir trois SDIS entiers afin de parvenir à dégager l'effectif de 5 personnes imposé par le standard cantonal de sécurité. Un tel système augmente le temps nécessaire pour chaque intervention, étant donné que les sapeurs-pompiers mobilisés viennent possiblement de loin.

Le Président du CoDir Christian Weiler ajoute que le SDIS Nord vaudois réserve un maximum de sa capacité de formation pour les sites autres qu'Yverdon, par peur de s'orienter à moyen terme vers une centralisation des moyens et du personnel. Le site G1 bénéficie à l'entier du système, mais il y a un équilibre à trouver entre des postes permanents et des communes qui s'impliquent. L'intervention du 20 août 2024 à Épendes a montré à quel point l'implication des personnes de proximité était importante. Pour encourager l'engagement des sapeurs-pompiers, M. Weiler souligne enfin la nécessité de travailler sur un système d'APG pour les entreprises qui laissent partir leurs employé·es lors d'intervention.

M. Antonio Vialatte (Grandson) demande s'il serait possible de relativiser le tableau sombre dépeint par le Major en tenant compte des autres types d'actions effectuées lors d'une intervention (dépollution, sauvetage d'un chat dans arbre, etc.).

Le Major Eric Stauffer répond que le standard cantonal de sécurité renvoie à un état de préparation pour des incendies et non à une réalité d'occurrence des interventions dans le terrain. Il reconnaît toutefois que, sur les 621 interventions de 2024, toutes ne nécessitaient pas la présence de porteurs d'appareils de protection respiratoire.

Mme Isabelle Diserens (Donneloye) évoque la campagne de recrutement par courrier effectuée en 2024 et demande quelle est l'approche envisagée cette année vis-à-vis de cela.

Le Major répond qu'un courrier partira le lendemain pour toutes les communes du SDIS Nord vaudois à l'exception d'Yverdon, demandant les listes d'habitant·es âgé·es de 25 à 40 ans en 2026.

M. Lionel Tissières (Fontaines-sur-Grandson) questionne la possibilité d'inscrire des permanences au budget des communes.

Le Major répond que l'ECA n'autoriserait pas l'assignation d'un statut de permanence aux sections DAP, le DAP n'étant pas compris dans le standard cantonal de sécurité. Il précise également que les permanences sont rémunérées au taux de 75 CHF par période de 24 heures. Augmenter le nombre de permanences se ferait donc à ce tarif.

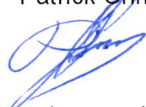
La parole n'est plus demandée. Le Major Eric Stauffer termine avec trois petites communications.

- Le rapport d'activité ayant été validé par le CoDir, il sera envoyé très prochainement puis mis à disposition sur le site internet.
- Les communes sont priées d'informer le SDIS en cas de coupures d'eau, surtout si ces dernières sont connues à l'avance. Cela favorise le bon déroulement des interventions en permettant d'alerter les véhicules supplémentaires en fonction des ressources à disposition sur place.
- Le 7 juin prochain, le SDIS Nord vaudois sera présent à l'UCV pour des démonstrations.
- Le SDIS fait l'effort, sur demande des communes, d'informer les délégué·es en cas d'intervention sur leur territoire communal. En retour, **les communes sont priées de communiquer au secrétariat tout changement de municipal·e et de fournir les coordonnées de contact de la nouvelle personne en charge de la délégation auprès du SDIS.** Cela permet d'éviter que des personnes soient dérangées inutilement, potentiellement en pleine nuit.

8. Divers

La parole n'est pas demandée. Le président remercie l'assemblée ainsi que la commune de Belmont-sur-Yverdon. La séance est levée à 20h30.

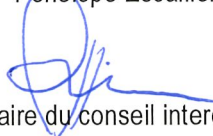
Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal